

07-11-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016 À 21 H 49, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau	Maryse Gouger	
Françoise Geoffroy	Pierre Lépicier	Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À
L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE
TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 21 H 49.

385-2016

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Sanction disciplinaire à l'employé n° 04-0058;
3. Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446
- Salarié assigné au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au Service des travaux publics
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

386-2016

Sanction disciplinaire

- Employé n° 04-0058

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'imposer une sanction disciplinaire à l'employé n° 04-0058, suite aux événements survenus le 29 septembre et 27 octobre 2016 quant à son devoir de loyauté envers l'employeur et ses représentants. Cette mesure disciplinaire représente une suspension sans solde d'une durée de trois (3) jours consécutifs, applicable les 29, 30 novembre et le 1^{er} décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

387-2016

Loisirs et

Travaux publics

- Entente avec SCFP

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446, touchant l'article 14.04.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

388-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 59.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».